

CONSEIL MUNICIPAL

27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation, et sous la présidence de Mme Denise STAPPIGLIA, Maire.

Etaient présents : Mme Denise STAPPIGLIA (Maire) / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / M Alain FRANCOIS / Mme Carole PETITDEMANGE / M Jean Paul VAXELAIRE / (Adjoints) / M Fabrice ABEL / Mme Hilda DEFER / Mme Mylène DESILVESTRE / M Paul FERREUX / Mme Laurence GEHIN / M Fernand HUCHER / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / Mme Nathalie PERRIN / M Éric MEYER / M Daniel PIERRON / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Hervé VAXELAIRE.

Excusés : M Amandio NETO / M Sylvain MASSON / Mme Marie Claudine HERZOG / Mme Béatrice CLAUDE.

Procurations : Mme Béatrice CLAUDE à M Daniel PIERRON / M Sylvain MASSON à Mme Hilda DEFER / M Amandio NETO à M Jean Paul VAXELAIRE / Mme Marie Claudine HERZOG à M Hervé VAXELAIRE.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil, M Éric MEYER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2017 a été adopté à l'unanimité.

Décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

N° 03/2017 : de conclure avec le bureau d'études Patrice NORMAND EURL un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration du collège du Géhan pour l'introduction d'un

cocontractant M Jérôme THIBAULT, Architecte, 686 route de Lansau 88 290 Saulxures sur Moselotte. Le montant initial du marché de 24 640 € HT est inchangé. Une nouvelle grille de répartition des honoraires est annexée au présent avenant.

N° 04/2017 : de retenir la proposition d'EPURE Ingénierie 05 Impasse de la Baronéte 57 070 METZ pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de raccordement de l'immeuble « EDF » situé sur les parcelles AB 79 et 80 pour un montant de **4 000 € HT**. Le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux s'élève à **50 000 € HT**.

Il est à noter que Mme MARION est arrivée au point 2 de l'ordre du jour.

Modification du compte rendu de la séance du 14 mars 2017

Une erreur a été signalée dans le décompte des voix pour la délibération 27/2017 relative à l'avenir de l'hôpital de Remiremont.

Compte tenu de l'abstention de Mme TOUSSAINT, le nombre de voix **pour** est de 22 et non de 23 comme indiqué sur la délibération.

Ordre du jour de la séance

La question relative à la location des garages rue du Collège inscrite en question diverse est retirée de l'ordre du jour. Ne pouvant être mise en délibération aujourd'hui, elle sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal programmé en mai.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME VOIRIE 2017

Le programme de renforcement de chaussées 2017 comprend les parties de rues et voies suivantes :

- Chemin « Rusé »
- Impasse du Xaté
- Chemin de Grettyery
- Rue Pasteur
- Chemin KOENIG (en partie)

Le montant estimatif des travaux établi par le maître d'œuvre, M Claude BABEL, s'élève à 122 065 € HT.

Taux de la subvention espérée auprès du Conseil Départemental : 9 %

Il est rappelé que le Conseil Municipal doit s'engager à classer dans le domaine communal public les voies qui n'auraient pas fait l'objet d'un tel classement, à savoir la partie du chemin desservant la résidence de M Peter KOENIG qui fera l'objet d'une réfection et le chemin d'accès à la maison de M. RUSE

Le Conseil Municipal, après délibération,
22 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

Sollicite auprès du Conseil Départemental des Vosges une subvention pour la réalisation du programme de voirie 2017 d'un montant estimatif de 122 065 € HT.

Adopte le plan de financement correspondant

S'engage à classer dans le domaine public communal les voies et/ou parties de voies n'y figurant pas actuellement.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTRUCTURATION DU COLLEGE DU GÉHAN

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le programme de restructuration du Collège, au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)

Toutefois, ce projet d'un montant total de **448 015 € HT**, hors études, est susceptible de faire l'objet de différentes demandes en fonction des critères d'éligibilités pour les locaux sportifs, locaux médicaux et salles associatives.

Le Conseil Municipal, après délibération,
23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

Sollicite auprès de l'Etat, au titre de la DETR, une subvention pour la réalisation du programme de restructuration du collège du Géhan s'élevant à un montant de **448 015 € HT**, hors études.

3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

En application des dispositions de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRE, la compétence tourisme « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » exercée par la Commune de Saulxures sur Moselotte à travers sa Régie Municipale Tourisme Culture Animations est transférée de plein droit au 01^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Il y a lieu, dès lors, de mettre partiellement à disposition de la nouvelle structure gestionnaire, l'Office de Tourisme Intercommunal des Hautes

Vosges, les agents de la Régie Municipale Tourisme Culture Animations, pour la part de leurs activités relevant de la compétence tourisme

La convention soumise au Conseil a donc pour objet de définir les conditions de mise à disposition d'une Assistante du Patrimoine Principal de 1ere classe non titulaire, Directrice de la Régie Municipale- à hauteur de 30 % et d'une Adjoint Administratif 2^{ème} classe non titulaire à hauteur de 70 %.

L'Office de Tourisme Intercommunal remboursera à la Régie Municipale la part des frais de personnel correspondant.

La convention qui remise à chaque conseiller a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Culture Animations, du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion des Vosges et de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,

00 voix contre

00 abstention

Vu la convention de mise à disposition remise à chaque conseiller,

Autorise Mme le Maire à signer avec l'Office de Tourisme Intercommunal des Hautes Vosges la convention de mise à disposition partielle de personnel annexée à la présente délibération.

4 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Le 22 juillet 2016, le Conseil Départemental des Vosges avait institué une Commission Communale d'Aménagement foncier chargée de proposer une révision de la réglementation communale des boisements.

Par lettre en date du 07 mars dernier, Monsieur le Président du Conseil Départemental a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection et désignation des membres appelés à siéger dans cette commission, à savoir :

-élection de 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et de deux suppléants

-désignation de deux propriétaires forestiers titulaires et de deux suppléants

-désignation d'un conseiller municipal titulaire et de deux suppléants

ELECTIONS DES PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie le 30 mars 2017 et a été inséré dans le journal Vosges Matin du 12 avril 2017.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

Titulaires : MM. André NICOLAS – Hervé VAXELAIRE – Luc PERRIN

Suppléants : MM. Fernand HUCHER – DIDIER Michel (*Chemin des Etivals*)

Ces candidats sont de nationalité française ou ressortissants d'un membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers sur le territoire de la Commune.

La liste des candidats est donc arrêtée comme suit :

M. André NICOLAS – premier titulaire

M. Hervé VAXELAIRE – deuxième titulaire

M. Luc PERRIN – troisième titulaire

M. Fernand HUCHER – premier suppléant

M. Michel DIDIER (*Chemin des Etivals*) – deuxième suppléant

DESIGNATION DE DEUX PROPRIETAIRES FORESTIERS ET DE DEUX SUPPLEANTS

Il est proposé la liste suivante :

M. Michel RUTH – premier titulaire

M. Jean-Jacques CLAUDE – deuxième titulaire

M. Michel DIDIER (*Rue des Coteaux de la Rouhelle*) – premier suppléant

M. Thierry DESILVESTRE – deuxième suppléant

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET DE DEUX SUPPLEANTS

Il est proposé la liste suivante :

M. Jean Paul VAXELAIRE -titulaire

M. Alain FRANCOIS – premier suppléant

M. Jean Pierre DIDIERLAURENT – deuxième suppléant

Il est rappelé au Conseil que s'agissant d'une élection ou d'une désignation, le vote doit se faire à bulletin secret.

Toutefois, le Conseil, s'il le souhaite, peut décider que ces membres soient désignés par un vote à main levée. **Ce mode de scrutin requiert l'accord de l'unanimité des conseillers.**

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,

00 voix contre

00 abstention

Vu la liste récapitulative des candidats remise à chaque conseiller,

Dit que l'élection et désignation des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier se fera par un vote à mains levées.

23 voix pour

00 voix contre

00 abstention

Elit et désigne à la Commission Communale d'Aménagement Foncier les candidats susnommés.

5 – MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

La modification du tableau du personnel communal concerne la création d'un poste CUI à temps plein pour les services techniques municipaux à compter du **01^{er} mai 2017**.

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,

00 voix contre

00 abstention

Vu le tableau du personnel communal au 1^{er} mai 2017 remis à chaque conseiller

Décide la création d'un poste CUI à temps complet (35 H 00) pour les services municipaux à compter du 1^{er} mai 2017

Adopte le tableau du personnel communal modifié annexé à la présente délibération

6 – ECHANGE DE TERRAINS : MAISON DE RETRAITE

Lors de ses réunions de travail du 18 février 2016 et 5 juillet 2016, la Commission Terrains – Environnement a examiné le projet d'échange de terrain avec la Maison de Retraite.

Il s'agit de régulariser les accords passés précédemment avec la Maison de Retraite afin de permettre notamment la construction de la future unité Alzheimer.

La Commune échange du terrain côté rue de la Jonchère contre une surface côté Jules Ferry/Eglise, surface utilisée lors des travaux de requalification du centre bourg.

La Commission a émis un avis favorable de principe à cet échange, qui sera réalisé sans soulte.

Elle propose que les frais de notaire et de géomètre soient pris en charge à hauteur de 50 % par la Commune et 50 % par la Maison de Retraite.

Parallèlement, il sera également prévu une clause d'autorisation pour le public d'emprunter le passage couvert Avenue Jules Ferry.

Ces propositions ont été acceptées par la Maison de Retraite.

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

Autorise les échanges de terrains proposés par la Commission Terrains Environnement avec la Maison de Retraite de Saulxures sur Moselotte aux conditions susvisées.

7 – ECHANGE DE TERRAINS : VEILLEROY/CLAUDEL

Par délibération en date du 08 février 2017, le Conseil a validé l'échange de terrain entre la Commune et M VEILLEROY Damien-Mme CLAUDEL Nadège.

Il convient de préciser les nouveaux numéros des parcelles et leur superficie, au vu des documents cadastraux, à savoir :

	Ancien numéro	Nouveau numéro	Surface
Parcelle communale cédée à M. VEILLEROY-MME CLAUDEL	CHEMIN RURAL	AX 625	710 M2
Parcelles cédées à la commune	AX 262 P	AX 623	195 M2
	AX 244 P	AX 620	575 M2

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'échange de la parcelle communale AX 625 de 710 M2 avec les parcelles AX 620 -623 de 770 M2 appartenant à MME CLAUDEL- M.VEILLEROY, sans soulte.

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,
00 voix contre

00 abstention

Confirme l'échange de terrains avec Mme CLAUDEL et M VEILLEROY aux conditions susvisées

Charge Me CATELLA-Notaire à Vagney- de rédiger l'acte à venir et autorise Mme le Maire à le signer.

Dit que les frais relatifs à cet échange seront à la charge des demandeurs

8 – LOCATION APPARTEMENT DU STADE

M Claude DIDIERLAURENT, chargé de l'entretien des équipements du stade, partira en retraite à compter du 01^{er} mai 2017.

Il occupait un appartement communal attaché au poste et souhaiterait le conserver.

Cet appartement, d'une superficie de 58.65 m2 situé au 86 rue d'Hamoir sur Ourthe n'étant plus nécessaire pour les missions de gardiennage et d'entretien des équipements du stade, il est donc proposé au Conseil de conclure un bail de location soumis à la loi du 6 juillet 1989 (bail classique) pour une durée de 6 ans avec M et Mme Claude DIDIERLAURENT, à compter du 1^{er} mai 2017.

Mme le Maire procède à la lecture du bail dont un exemplaire est remis à chaque conseiller

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

Vu le bail de location remis à chaque conseiller,

Décide la conclusion d'un bail de location pour une durée de 6 ans de l'appartement du stade à M Claude DIDIERLAURENT à compter du 1^{er} mai 2017 pour un montant mensuel hors charges de **250 €**

Autorise Mme le Maire à signer le bail correspondant.

9 – LOCATION DE TERRAIN AV154

Par demande en date du 17 février 2017, Monsieur MASY Anthony, propriétaire de gîtes au 311 Traverse des Tayeux 88290 Saulxures sur Moselotte sollicite la

location de la parcelle communale cadastrée AV 154 l'Etang des Mas d'une superficie de 49 a 60 ca.

Il désire accéder à cette parcelle jouxtant sa propriété et l'entretenir.

La Commission Terrains Environnement a émis un avis favorable à une location annuelle.

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,

00 voix contre

00 abstention

Décide la location annuelle de la parcelle AV 154 à M Anthony MASY.

10 - QUESTIONS DIVERSES

a) BONS POUR LA FETE DES MERES

La réception organisée par la Mairie de Saulxures sur Moselotte le 2 juin prochain pour la fête des Mères se déroulera, pour la première fois, dans les locaux du Jardin des Lutins.

A cette occasion, il est proposé d'offrir aux mamans présentes un bon pour 3 heures d'accueil au sein de la structure

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,

00 voix contre

00 abstention

➤ **Autorise** la remise d'un bon d'accueil de 3 heures au sein du Jardin des Lutins aux mamans participant à la réception du à l'occasion de la fête des Mères

b) TARIF MECENAT POUR FESTILAC

Il est envisagé pour Festilac de mettre en place des **contrats de « mécénat »** (*la dénomination n'est pas définitive et pourra être modifiée*) permettant aux sociétés de bénéficier pour leurs personnels ou clients de places incluant le billet d'entrée, un accueil personnalisé et une restauration (sous forme de brunch boissons comprises) durant le festival.

La Régie Culture Animations serait chargée de la mise en place de ces contrats et de la perception des recettes correspondantes.

Les prestations accueil et restauration seraient assurées par la Régie Municipale du Lac de la Moselotte et facturées à la Régie Culture Animations.

Le tarif proposé est de **50 €**/ place.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Culture Animations, réuni le 28 mars 2017 a validé la mise en place de cette prestation et émis un avis favorable au tarif de **50 €/place**.

Le Conseil Municipal, après délibération,
23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Adopte** le tarif de 50 € pour la prestation susvisée qui sera proposée aux sociétés dans le cadre du Festilac les 26 et 27 août prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.